



## **Communiqué de presse** **de la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique** **et de la Maison wallonne de la Pêche**

### ***Encore une pollution de la Sambre !***

Après la pollution catastrophique du printemps dernier qui a pratiquement anéanti toute vie aquatique sur les 30 km de la Basse-Sambre, c'est une nouvelle alerte qui a été lancée le 16 septembre en soirée. Une personne se promenant le long du cours d'eau a constaté un écoulement blanchâtre anormal dans les environs de Marcinelle.

Avertie, la Division de la Police de l'Environnement s'est rendue sur les lieux et a procédé à plusieurs prélèvements d'eau aux fins d'analyse dans la nuit du vendredi au samedi. Dès le lendemain, le Service de la Pêche assurait une surveillance attentive des lieux. Quelques centaines de poissons morts étaient visibles notamment à proximité de l'écluse de Marcinelle. Il faut toutefois relativiser cette « faiblesse » des mortalités de poissons au regard de l'hécatombe quasi-totale du printemps dernier. Le Ministre B. Lutgen est lui aussi descendu sur les lieux pour évaluer la situation et pour répondre aux questions pressantes des journalistes. Il a encore une fois assuré que la plus grande fermeté serait de mise à l'égard des pollueurs.

Les échantillons du 16 septembre sont pour l'heure à l'analyse et les pêcheurs attendent les résultats avec impatience. Le Service de la Pêche a, de son côté, effectué des prélèvements de poissons (là où c'était encore possible) à plusieurs endroits en aval du lieu présumé de déversement.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour effectuer un diagnostic précis, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec la grave pollution au cyanure enregistrée en mars dernier tant en ce qui concerne le lieu que la brutalité des effets sur la faune piscicole. Cependant, on notera un net changement d'attitude des autorités administratives et politiques dans la gestion de la crise.

A ce sujet, on rappellera l'incapacité notoire de ces responsables à gérer la pollution du printemps dernier, le Ministre B. Lutgen n'ayant été averti de la pollution par ses services qu'une semaine après les premières constatations sur le terrain. Cette fois-ci, les autorités ont mesuré la gravité de la situation dès le début de l'alerte et ont montré une réelle volonté d'en « découdre » avec ces pollutions répétées. Cela semble augurer d'un avenir meilleur pour nos rivières wallonnes encore trop souvent agressées par les pollutions industrielles que l'on pensait d'un autre âge.

Par ailleurs, comme les représentants des pêcheurs avaient fait précédemment le reproche que l'on n'ait pas pris de mesures de précaution pour la santé humaine, le Ministre de l'Environnement a immédiatement - dès le 17 septembre - pris un arrêté interdisant temporairement la pêche – pour ceux qui auraient encore eu l'obstination de la pratiquer – de Marcinelle au confluent avec la Meuse.

Une plainte avec constitution de partie civile ayant été déposée le 9 juin dernier par quatre groupements de pêcheurs, les signataires du présent communiqué souhaitent, pour le moment, réserver leurs commentaires par rapport à l'origine présumée de ces pollutions à répétition. Elles réaffirment cependant leur exigence de mettre tout en œuvre pour élucider ces crimes contre nos rivières et pour prévenir de nouvelles pollutions aussi délétères. Au-delà du préjudice matériel évident qu'elles subissent, elles comptent bien faire indemniser par le ou les coupables le préjudice moral qui les frappe d'une façon aussi évidente.